

10 propositions pour le **denuo** gouvernement bruxellois 2024-2029

Executive Summary

À la suite de la victoire du MR et leur rôle primordial pour la formation d'un gouvernement ainsi que la rédaction d'un accord de coalition en région bruxelloise, Denuo souhaite donner son input et sa vision d'un accord idéal selon le secteur du recyclage et du traitement des déchets. Les 10 propositions suivantes proviennent d'une analyse du programme du MR et du [Mémorandum de Denuo](#)

Table des matières

1. Un changement de paradigme grâce à une gouvernance plus efficace : un ministre de l'économie circulaire	2
2. Une gouvernance efficace pour le prochain PGRD	2
3. Simplification administrative pour valoriser l'utilisation de matériaux recyclés	2
4. Supprimer les obstacles à la digitalisation	3
5. Élaborer un pacte fiscal pluriannuel pour les taxes environnementales au niveau interrégional	3
6. Une vision commune pour la capacité de traitement des résidus de recyclage	4
7. Soutien à la valorisation par biométhanisation des déchets organiques non consommés	4
8. Les secteurs privé et public peuvent faire de Bruxelles un leader en matière de recyclage	4
9. Valoriser la création d'emplois via l'économie circulaire	5
10. Intégrer l'écoconception et l'utilisation de matériaux recyclés dans la politique de la région	5

10 propositions pour le denuo gouvernement bruxellois 2024-2029

1. Un changement de paradigme grâce à une gouvernance plus efficace : un ministre de l'économie circulaire

Lors de la législature précédente à Bruxelles, nous avons eu un ministre de l'environnement et une secrétaire d'état à la transition économique. Pourtant, l'économie et la transition écologique vont de pair. Il est indéniable que la politique des déchets a un impact fondamental sur le développement économique de la région. Par conséquent, les compétences en matière d'environnement, du moins la politique des déchets, et d'économie devraient être gérées par un.e seul.e ministre.

Proposition pour la déclaration politique :

Une politique environnementale volontariste et une économie régionale prospère vont de pair. C'est pourquoi un.e seul.e ministre de l'économie circulaire sera chargé.e de la politique économique et environnementale. Cela optimisera l'efficacité de la gouvernance du gouvernement bruxellois.

2. Une gouvernance efficace pour le prochain PGRD

Le Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGRD) met concrètement en œuvre la politique de gestion et de prévention des déchets. Ce plan doit aujourd'hui être mis à jour. Jusqu'à présent, la gouvernance a été beaucoup trop lourde et trop axée sur la multiplication de groupes de travail plutôt que sur des objectifs à réaliser par les acteurs sur le terrain. Le recours intensif à des consultants externes (facilitateurs) a fait que les parties prenantes ont été constamment et, parfois, inutilement interrogées. Il est primordial que Bruxelles Environnement assume ces tâches de coordination afin que l'administration économise des coûts, développe et maintienne l'expertise en interne.

Proposition pour la déclaration politique :

Le prochain Plan de Gestion des Ressources et Déchets (PGRD) fonctionne sur la base d'une gouvernance légère et d'objectifs clairs auxquels toutes les parties prenantes peuvent contribuer. En gardant la coordination du PGRD entre ses mains, Bruxelles Environnement assure un fonctionnement plus efficace et un renforcement de l'expertise au sein de l'administration.

3. Simplification administrative pour valoriser l'utilisation de matériaux recyclés

Il faut supprimer les obstacles juridiques et administratifs dans les décisions pour l'utilisation de matériaux recyclés (sortie du statut de déchet - End-Of-Waste). En facilitant l'utilisation de matériaux recyclés au lieu de matériaux vierges, les entreprises manufacturières réduiront leur empreinte climatique et augmenteront leur autonomie stratégique.

10 propositions pour le **denuo** gouvernement bruxellois 2024-2029

Proposition pour la déclaration politique :

Les déchets représentent la seule matière première qui peut être extraite en Région de Bruxelles-Capitale. C'est pourquoi nous veillons à ce que les entreprises de collecte et de recyclage des déchets bénéficient d'un soutien maximal pour développer leurs activités sur le territoire bruxellois. Grâce à des procédures de sortie du statut de déchet simplifiées via la reconnaissance mutuelle des décisions de sortie du statut de déchet des autres régions et pays, nous assurons un changement de paradigme en faveur de l'économie circulaire locale.

4. Supprimer les obstacles à la digitalisation

Au cours des dernières législatures, nous avons constaté une évolution vers une plus grande digitalisation, par exemple via l'utilisation de documents de transport numériques pour le transport des déchets ou de création de plateformes digitales par les autorités compétentes pour suivre les flux de matières. Cependant, le cadre législatif n'est pas toujours adéquat pour soutenir cette digitalisation. Par conséquent, de nouveaux obstacles ont parfois été créés.

Proposition pour la déclaration politique :

Nous révisons le cadre juridique existant sur la digitalisation du secteur des déchets et du recyclage et nous harmonisons la législation avec celle des autres régions. Nous fournissons la base juridique nécessaire à l'utilisation de documents de transport numériques pour le transport des déchets. Dans tout cela, nous accordons l'attention nécessaire à la sécurité des données et à la confidentialité des données des entreprises.

5. Élaborer un pacte fiscal pluriannuel pour les taxes environnementales au niveau interrégional

Aujourd'hui, des taxes environnementales sur l'incinération et la mise en centre d'enfouissement technique existent dans les trois régions. Ces taxes ont contribué à faire de la Belgique un pionnier du recyclage en Europe. Cependant, les différences entre les régions sont devenues trop importantes. Par conséquent, il est difficile de les appliquer pour les entreprises qui doivent les payer, sachant que la gestion des déchets ne s'arrête pas à une frontière régionale.

Proposition pour la déclaration politique :

Nous élaborons un pacte interrégional avec les autres régions pour harmoniser les taxes environnementales sur l'incinération et la mise en centre d'enfouissement technique. Cet exercice devrait donner une impulsion encore plus forte en faveur du recyclage d'ici à 2030, notamment en prévoyant des modifications à des échéances prévisibles et en traitant les acteurs publics et privés sur un pied d'égalité. Nous utilisons les recettes fiscales pour maximiser les investissements dans la gestion des déchets à Bruxelles.

10 propositions pour le **denuo** gouvernement bruxellois 2024-2029

6. Une vision commune pour la capacité de traitement des résidus de recyclage

Chaque processus de recyclage produit des résidus ultimes qui ne peuvent pas être recyclés. En outre, il existe des flux de déchets tels que l'amiante pour lesquels il n'existe pas encore de solution de recyclage économiquement viable. Si nous voulons développer des activités de recyclage en Belgique, nous devons veiller à ce qu'il y ait suffisamment de capacités de traitement final (incinération avec récupération d'énergie et centres d'enfouissement techniques) pour traiter ces résidus. Sachant que la région bruxelloise ne possède pas de centre d'enfouissement, il est utile de se concerter avec les autres régions pour évacuer ces flux nécessaires.

Proposition pour la déclaration politique :

En concertation avec les autres régions, nous élaborons une vision commune de la capacité de traitement des déchets ultimes pour les flux non recyclables tels que l'amiante et les résidus de recyclage. Cela nous permettra de poursuivre le développement de l'économie circulaire en région bruxelloise.

7. Soutien à la valorisation par biométhanisation des déchets organiques non consommés

Une des solutions dans le mix énergétique renouvelable est le traitement de déchets organiques par biométhanisation. Selon Denuo, la Belgique devrait se fixer comme objectif de tirer au moins 10% de sa consommation de gaz du biométhane. La construction d'une unité de biométhanisation à Bruxelles voit enfin la lueur du jour. Cependant, il est primordial de favoriser un partenariat public-privé dans le cadre de la gestion de cette future installation. Il nous semble que la situation budgétaire actuelle de la Région et la complexité technique de l'exploitation d'une telle installation jouent en faveur d'un partenariat public-privé.

Proposition pour la déclaration politique :

L'installation et l'exploitation d'une usine de biométhanisation à Bruxelles est une priorité. Grâce à un partenariat public-privé, cette usine pourra traiter rapidement les déchets organiques de Bruxelles, maximiser la production d'énergie verte et récupérer des nutriments précieux pour les sols agricoles.

8. Les secteurs privé et public peuvent faire de Bruxelles un leader en matière de recyclage

Aujourd'hui, la Région de Bruxelles-Capitale est à la traîne par rapport aux autres régions en termes de taux de recyclage, tant pour les ménages que pour les entreprises. Il est temps de faire des choix clairs dans la répartition des tâches entre les acteurs publics et privés actifs à Bruxelles. Une répartition claire des tâches, la modernisation et l'application stricte des règles existantes sont les seuls moyens pour rester au niveau des autres régions.

10 propositions pour le **denuo** gouvernement bruxellois 2024-2029

Proposition pour la déclaration politique :

Le gouvernement bruxellois procède à une analyse des fonctions essentielles de collecte et de traitement des déchets que les pouvoirs publics doivent réellement assumer. Les secteurs public et privé déploient un maximum d'efforts pour moderniser le tri à la source, la collecte, le recyclage et le traitement final afin de faire de Bruxelles un leader en matière de recyclage, tant des déchets ménagers que professionnels.

9. Valoriser la création d'emplois via l'économie circulaire

Le secteur du recyclage et du traitement des déchets joue un rôle clé dans la création d'emplois durables et locaux. Entre 2016 et 2020, le nombre de travailleurs dans le secteur a augmenté d'environ 10%. Il est donc réaliste de prévoir une croissance de 15% d'ici à 2030, tant pour les travailleurs qualifiés que peu qualifiés. Les compétences requises dans le secteur sont diversifiées et également favorables aux entreprises de travail adapté. Les entreprises de collecte et traitement de déchets situées à Bruxelles fournissent de l'emploi, directement et indirectement à plusieurs milliers personnes.

Proposition pour la déclaration politique :

Grâce à une politique d'emplois et d'insertion professionnelle efficace et un soutien ciblé, le gouvernement bruxellois valorise le taux d'emploi que ce soit pour les profils qualifiés comme peu qualifiés. Nous maintenons les zones actuellement définies dans le PRAS, à savoir les zones d'activités portuaires et de transport et les zones industrielles urbaines pour assurer le développement d'activités pourvoyeurs d'emplois dans la Région. Ce soutien peut également créer des nouvelles opportunités dans le port et la zone de Schaerbeek-Formation, notamment pour les flux des déchets plastiques hospitaliers, des granulats recyclés et des filières de produits modernes tels que les panneaux photovoltaïques et les batteries.

10. Intégrer l'écoconception et l'utilisation de matériaux recyclés dans la politique de la région

L'écoconception garantit que les produits peuvent être réutilisés et recyclés au maximum en fin de vie. Au niveau régional, il est possible de maximiser l'application de l'éco-conception par le biais des marchés publics, mais aussi dans les (futurs) agréments des organismes de gestion dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs en incluant des objectifs clairs.

Proposition pour la déclaration politique :

La meilleure façon d'éviter les déchets est de prendre en compte la recyclabilité et la réutilisation des produits dès leur phase de conception. Nous soutenons les entreprises innovantes en incluant toujours des objectifs clairs en matière d'éco-conception dans les marchés publics. En outre, l'éco-conception est prise en compte dans toute décision relative à l'agrément des organismes de gestion pour la responsabilité élargie des



10 propositions pour le **denuo** gouvernement bruxellois 2024-2029

producteurs par le biais d'objectifs de sensibilisation, d'écocomodulation des contributions incitatives pour le recyclage local. Grâce à la représentation des secteurs concernés dans les organes de décision de ces organismes de gestion, nous veillons à ce qu'ils continuent à innover.



Qui est Denuo ?

Denuo est la fédération belge du secteur du recyclage et de la gestion des déchets. Dans un monde où les matières premières se raréfient et où les entreprises veulent adopter un mode de production durable, nos plus de 250 membres constituent le maillon essentiel entre les matériaux utilisés et la réutilisation, le recyclage et le traitement final.



BluePoint Brussels
Boulevard Auguste Reyerslaan 80
1030 Brussels - Belgium

+32 2 757 91 70
info@denuo.be

denuo.be